



DECISION MUNICIPALE N° 108 - 22

Logiciel EKSAE volet ressources humaines – contrats d'abonnement GraphiQ PubliQ Boost et Rapport Social Unique (RSU)

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 075-2020 en date du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur au seuil fixé au 8° de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux marchés à procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'évolution du dispositif DSN nécessitant la déclaration d'informations supplémentaires avant le 1er janvier 2023 auprès de Net-entreprises,

VU le contrat n° CC20000928 souscrit auprès la société EKSAE au titre de l'abonnement DSN mensuel en cours jusqu'au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT l'usage du logiciel EKSAE pour la gestion des ressources humaines de la collectivité, notamment pour la production des différents rapports obligatoires,

CONSIDÉRANT que l'acquisition des outils développés par l'éditeur de logiciel est nécessaire pour établir des états déclaratifs réglementaires et qu'elle garantit la bonne gestion du service,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer de la DSN mensuelle à la DSN événementielle,

CONSIDÉRANT qu'il convient de produire annuellement le Rapport Social Unique selon les normes DGCL,

CONSIDÉRANT les deux propositions de contrat reçues de la société EKSAE (SIRET n° 384 626 578 00221) située 10, rue Vignon à Paris (75009),

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger le contrat n° CC20000928 en cours à compter de la signature du contrat d'abonnement GraphiQ PubliQ BOOST N°CC22006686.

Article 2 : d'attribuer à la société EKSAE (SIRET n° 384 626 578 00221) située 10, rue Vignon à Paris (75009), les contrats suivants :

- contrat d'abonnement GraphiQ PubliQ BOOST N°CC22006686, pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois, comprenant :
 - o un abonnement mensuel à Carrus Graphiq Publiq Boost pour un montant de de 175 € hors taxes,
 - o des prestations de mise en œuvre : l'accès au MOOC pour 130 € hors taxes et l'assistance 2 Pass DSN événementielle Carrus Graphiq Publiq pour 250 € hors taxes.
- contrat d'abonnement RSU n° CC22006353-0 pour une durée de 48 mois, comprenant :
 - o un abonnement mensuel pour un montant de 58.20 € hors taxes,
 - o des prestations de mise en œuvre : l'accès au MOOC pour 300 € hors taxes et la formation à la gestion pour 981 € hors taxes,

Article 3 : Le délai d'exécution des prestations court à compter de la notification des contrats.

Article 4 : Les prix sont révisables annuellement pour la partie abonnement et fermes pour les prestations.

Article 5 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 6 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 27 octobre 2022

Le Maire,

Rémy Orhon



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



Mairie d'Ancenis St Géréon

**Contrat d'abonnement GraphiQ PubliQ BOOST
N°CC22006686**

Annule et remplace l'abonnement à la DSN mensuelle

24/10/2022



COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON -
CC22006686

Éléments commandés

1. ABONNEMENT MENSUEL

SAAS abonnement mensuel			
Désignation Prestation(s)	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
- Carrus Graphiq Publiq Boost	1	175,00 €	175,00 €
Total € HT Abonnement Mensuel			175,00 €
Total € TTC Abonnement Mensuel			210,00 €
<i>Les conditions générales prestations sont applicables aux éléments commandés décrits ci-dessus et sont accessibles sur le site internet de eksaé à l'adresse suivante : https://www.eksaé.fr/conditions-generales-de-ventes/ Le Client reconnaît par sa signature du présent document avoir expressément pris connaissance de ces conditions générales prestations et les accepter.</i>			

2. PRESTATIONS

Formation			
Désignation Prestation(s)	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
- MOOC Carrus Graphiq Publiq	1	130,00 €	130,00 €
Total € HT			130,00 €
Total € TTC			130,00 €

Services			
Désignation Prestation(s)	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
- Assist 2 Pass DSN événementielle Carrus Graphiq Publiq	1	250,00 €	250,00 €
Total € HT Prestations de Mise en OEuvre			250,00 €
Total € TTC Prestations de Mise en OEuvre			300,00 €
<i>Les conditions générales prestations sont applicables aux éléments commandés décrits ci-dessus et sont accessibles sur le site internet de eksaé à l'adresse suivante : https://www.eksaé.fr/conditions-generales-de-ventes/ Le Client reconnaît par sa signature du présent document avoir expressément pris connaissance de ces conditions générales prestations et les accepter.</i>			

Compte à facturer
Raison sociale : COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
Adresse : PLACE MARECHAL FOCH - 44150ANCENIS
SIRET : 20008322800011 Téléphone : +33240838700
e-mail : mairie.ancenis@wanadoo.fr
Code Client à facturer : 90301979

Nom du client et lieu d'implantation
Raison sociale : COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
Adresse : PLACE MARECHAL FOCH - 44150ANCENIS
SIRET : 20008322800011 Téléphone : +33240838700
e-mail : mairie.ancenis@wanadoo.fr
Code Client à facturer : 90301979
Code IC : DANTASMARGARETH

Chorus	N° d'engagement :	Service destinataire :
---------------	-------------------	------------------------

	Logiciel	Maintenance (Montant annuel)	Saas (Montant annuel)	Services	Formations
Total HT	0	0	2 100,00 €	250,00 €	130,00 €
Total TTC	0	0	2 520,00 €	300,00 €	130,00 €

Conditions de règlement Les factures sont payables à 30 jours fixe

Les différents éléments commandés au titre du présent bon de commande portent sur des produits informatiques, matériels, prestations et services distincts indépendants les uns des autres et sont gouvernés par des conditions générales différentes. En conséquence, la résiliation par le Client de l'un des éléments commandés n'entraîne pas la résiliation des autres. Toutefois, en cas de non-paiement par le Client d'un service donnant lieu à une facturation échelonnée, eksae se réserve la possibilité de suspendre l'ensemble des services objet du présent bon de commande.

Le Client reconnaît par sa signature accepter l'ensemble des termes et conditions du Contrat, composé des documents suivants :

- le présent document (comprenant les parties « Eléments commandés », « Bon de commande » et « Mandat SEPA » si applicable et éditée),
- les Conditions générales applicables aux éléments commandés telles qu'indiquées en partie « Eléments commandés » et dans lesquelles figure notamment la clause « Attribution de Juridiction », disponibles sur le site <https://www.eksae.fr>
- ainsi que les Livrets Services et les Pré Requis Techniques disponibles sur le site <https://www.eksae.fr>

Les différents éléments commandés au titre du présent bon de commande portent sur des produits informatiques, matériels, prestations et services distincts indépendants les uns des autres et sont gouvernés par des conditions générales différentes. En conséquence, la résiliation par le Client de l'un des éléments commandés n'entraîne pas la résiliation des autres. Toutefois, en cas de non-paiement par le Client d'un service donnant lieu à une facturation échelonnée, eksae se réserve la possibilité de suspendre l'ensemble des services objet du présent bon de commande.

Le Client reconnaît par sa signature accepter l'ensemble des termes et conditions du Contrat, composé des documents suivants :

- le présent document (comprenant les parties « Eléments commandés », « Bon de commande » et « Mandat SEPA » si applicable et éditée),
- les Conditions générales applicables aux éléments commandés telles qu'indiquées en partie « Eléments commandés » et dans lesquelles figure notamment la clause « Attribution de Juridiction », disponibles sur le site <https://www.eksae.fr>
- ainsi que les Livrets Services et les Pré Requis Techniques disponibles sur le site <https://www.eksae.fr>

En l'absence de signature du Contrat par le Client et eksae dans un délai de deux mois à compter de sa date d'établissement, le Contrat sera considéré comme nul et non avenu et ne produira aucun effet.

Pour eksae : Nom - Cachet - Signature
MARGARETH DANTAS
Date : 24/10/2022

Pour le Client : Nom - Cachet - Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé"
Date :



—
**Ensemble,
faisons vivre
le service public**

CONTRAT

24/10/2022



COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON -
CC22006353

Éléments commandés

SAAS abonnement mensuel				
Désignation Prestation(s)	Quantité	Remise	Prix unitaire	Montant HT
· Abonnement RSU 48 mois	291	0	0,20 €	58,20 €
Total € HT Abonnement Mensuel				58,20 €
Total € TTC Abonnement Mensuel				69,84 €

Les conditions générales prestations sont applicables aux éléments commandés décrits ci-dessus et sont accessibles sur le site internet de eksaé à l'adresse suivante :

<https://www.eksaé.fr/conditions-generales-de-ventes/>

Le Client reconnaît par sa signature du présent document avoir expressément pris connaissance de ces conditions générales prestations et les accepter.

Formation				
Désignation Prestation(s)	Quantité	Remise	Prix unitaire	Montant HT
· Mooc RSU	1	0	300,00 €	300,00 €
· Formation à la gestion RSU	1	10	981,00 €	981,00 €
Total € HT				1 281,00 €
Total € TTC				1 281,00 €

Les conditions générales prestations sont applicables aux éléments commandés décrits ci-dessus et sont accessibles sur le site internet de eksaé à l'adresse suivante :

<https://www.eksaé.fr/conditions-generales-de-ventes/>

Le Client reconnaît par sa signature du présent document avoir expressément pris connaissance de ces conditions générales prestations et les accepter.

Compte à facturer
Raison sociale : COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
Adresse : PLACE MARECHAL FOCH - 44150ANCENIS
SIRET : 20008322800011 Téléphone : +33240838700
e-mail : mairie.ancenis@wanadoo.fr
Code Client à facturer : 90301979

Nom du client et lieu d'implantation
Raison sociale : COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
Adresse : PLACE MARECHAL FOCH - 44150ANCENIS
SIRET : 20008322800011 Téléphone : +33240838700
e-mail : mairie.ancenis@wanadoo.fr
Code Client à facturer : 90301979
Code IC :

Chorus	N° d'engagement :	Service destinataire :
---------------	-------------------	------------------------

	Logiciel	Maintenance (Montant annuel)	Saas (Montant annuel)	Services	Formations
Total HT	0	0	698,40 €	0	1 281,00 €
Total TTC	0	0	838,08 €	0	1 281,00 €

Conditions de règlement Les factures sont payables à 30 jours fixe

Les différents éléments commandés au titre du présent bon de commande portent sur des produits informatiques, matériels, prestations et services distincts indépendants les uns des autres et sont gouvernés par des conditions générales différentes. En conséquence, la résiliation par le Client de l'un des éléments commandés n'entraîne pas la résiliation des autres. Toutefois, en cas de non-paiement par le Client d'un service donnant lieu à une facturation échelonnée, eksae se réserve la possibilité de suspendre l'ensemble des services objet du présent bon de commande.

Le Client reconnaît par sa signature accepter l'ensemble des termes et conditions du Contrat, composé des documents suivants :

- le présent document (comprenant les parties « Eléments commandés », « Bon de commande » et « Mandat SEPA » si applicable et éditée),
- les Conditions générales applicables aux éléments commandés telles qu'indiquées en partie « Eléments commandés » et dans lesquelles figure notamment la clause « Attribution de Juridiction », disponibles sur le site <https://www.eksae.fr>
- ainsi que les Livrets Services et les Pré Requis Techniques disponibles sur le site <https://www.eksae.fr>

Les différents éléments commandés au titre du présent bon de commande portent sur des produits informatiques, matériels, prestations et services distincts indépendants les uns des autres et sont gouvernés par des conditions générales différentes. En conséquence, la résiliation par le Client de l'un des éléments commandés n'entraîne pas la résiliation des autres. Toutefois, en cas de non-paiement par le Client d'un service donnant lieu à une facturation échelonnée, eksae se réserve la possibilité de suspendre l'ensemble des services objet du présent bon de commande.

Le Client reconnaît par sa signature accepter l'ensemble des termes et conditions du Contrat, composé des documents suivants :

- le présent document (comprenant les parties « Eléments commandés », « Bon de commande » et « Mandat SEPA » si applicable et éditée),
- les Conditions générales applicables aux éléments commandés telles qu'indiquées en partie « Eléments commandés » et dans lesquelles figure notamment la clause « Attribution de Juridiction », disponibles sur le site <https://www.eksae.fr>
- ainsi que les Livrets Services et les Pré Requis Techniques disponibles sur le site <https://www.eksae.fr>

En l'absence de signature du Contrat par le Client et eksae dans un délai de deux mois à compter de sa date d'établissement, le Contrat sera considéré comme nul et non avenu et ne produira aucun effet.

Pour eksae : Nom - Cachet - Signature
Date : 24/10/2022

Pour le Client : Nom - Cachet - Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"
Date :

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20221027-0006_108DEC2022-AU
Reçu le 28/10/2022